



Conseil Municipal du 6 mars 2021 Procès-verbal

L'an deux mil vingt et un, le 6 Mars, à 10 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 26 février 2021

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Estelle FORGET, Nicolas TANGUY, Thierry MERRAND, Françoise HAMEURY, Françoise CABIOCH-LE GALL, Réjane LOUIN, Philippe POHAREC, Charlotte BERTALOT, Françoise LE MITOUARD, Théophile PAIMPARAY

Etaient absents :	Yann BRIAND	Pouvoir à	Gwenolé GUYOMARC'H
	Guéna PRIGENT	Pouvoir à	Nicolas BOTROS
	Guy NICOL	Pouvoir à	Théophile PAIMPARAY

Secrétaire de séance : Philippe POHAREC

2021- 02 Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal – Mandat 2020-2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'adoption d'un règlement intérieur du Conseil Municipal est désormais obligatoire pour toutes les communes de plus de 1.000 habitants en vertu de l'article L 2121-8 du CGCT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 20 août 2020, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'une commission en charge d'élaborer le règlement intérieur du Conseil Municipal, composée du Maire, des adjoints au Maire et de Monsieur Guy NICOL.

Il est proposé de valider les termes du règlement intérieur du Conseil Municipal, rédigé par la commission en charge de sa rédaction, et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes du règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération.

2021-03 Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission des finances réunie le 20 février 2021, a examiné les différentes demandes de subvention des associations locquirécoises et extérieures et propose les montants figurant ci-après :

Associations Locquirécoises

Organisme	Proposition de la commission des finances	Vote du Conseil municipal
A.P.P.L	300,00 €	300,00 €
Ecole de voile (Investissement)	5 500,00 €	5 500,00 €
Ecole de Voile (Fonctionnement)	20.000,00 €	20.000,00 €
S.N.S.M	1 500,00 € budget port + 500,00 € budget mairie	1 500,00 € budget port + 500,00 € budget mairie
Amicale laïque des parents d'élèves	400,00 € + 1.000,00 € Subvention exceptionnelle	400,00 € + 1.000,00 € Subvention exceptionnelle
Organisme	Proposition de la commission des finances	Vote du Conseil municipal
C.E.L. Cercle des Ecrivains de Locquirec	400,00 €	400,00 €
Gymnastique pour tous	300,00 €	300,00 €
Bibliothèque pour tous	180,00 €	180,00 €
Locqui-Loisirs-Club	250,00 €	250,00 €
Comité de jumelage de Drumshambo	800,00 € (300,00 € + 500,00 € si voyage en Irlande)	800,00 € (300,00 € + 500,00 €* si voyage en Irlande)
Comité des fêtes de Poul Rodou	250,00 €	250,00 €
Comité d'animation	1.000,00 €*	1.000,00 €*
Les Anciens Combattants	150,00 €	150,00 €
Société de chasse	180,00 €	180,00 €
TOTAL	32.210,00 €	32.210,00 € <i>30.710,00 € Budget Commune + 1.500,00 € Budget Port</i>

* Solde à étudier ultérieurement en fonction du contexte sanitaire

Associations extérieures

Organisme	Proposition de la commission des finances	Vote du Conseil municipal
<i>France ALZHEIMER</i>	80,00 €	80,00 €
<i>Rêves de Clown</i>	100,00 €	100,00 €
<i>ADDESKI</i>	50,00 €	50,00 €
<i>SKOL VREIZH</i>	110 ,00 €	110,00 €
<i>RASED réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés</i>	93,00 €	93,00 €
<i>ADAPEI 29</i>	25,00 €	25,00 €
<i>Association Jonathan Pierres Vivantes</i>	60,00 €	60,00 €
<i>Cinéma LE DOURON(plestin les grèves)</i>	800,00 €	800,00 €
<i>SON AR MEIN</i>	300,00 €	300,00 €
<i>IFAC Brest (3 élèves)</i>	300,00 €	300,00 €
<i>MFR MONTAUBAN DE BRETAGNE (1 élève)</i>	50.00 €	50.00 €
<i>MRF LESNEVEN (1 élève)</i>	50,00 €	50,00 €
<i>MFR MORLAIX</i>	50,00 €	50,00 €
<i>Amicale des Sapeurs Pompiers de Plestin Les Grèves</i>	100,00 €	100,00 €
<i>Amicale des Sapeurs Pompiers de Lanmeur</i>	100,00 €	100,00 €
TOTAL	2 268,00 €	2 268,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que Monsieur Guéna PRIGENT, Président de l'Amicale Laïque des Parents d'Elèves, ne prend pas part au vote,

Approuve l'octroi des subventions ci-dessus.

Dit que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du Budget 2021.

2021-04 Travaux de voirie Impasse Pen ar Rhun

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de revoir le réseau d'eaux pluviales de l'impasse Pen ar Rhun.

Un relevé topographique est à effectuer avant d'engager les travaux, pour un montant HT de 1.000,00 €, afin de définir les emplacements judicieux pour la réalisation de puits perdus d'un volume suffisant pour absorber les volumes d'eaux pluviales,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les travaux de réseau d'eaux pluviales sur la longueur de l'impasse Pen Ar Rhun et les travaux de voirie et d'effacement de réseaux qui en découleront. Il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre, pour les travaux à réaliser, au cabinet AT OUEST pour un montant HT de 4.550,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le maire à signer les devis relatif au levé topographique de l'impasse Pen ar Rhun présenté par le Cabinet AT OUEST, d'un montant de 1.000,00 € HT,

Approuve les travaux de réseau d'eaux pluviales sur la longueur de l'impasse Pen Ar Rhun et les travaux de voirie et d'effacement de réseaux qui en découleront.

Autorise le Maire à confier la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet AT OUEST, d'un montant de 4.550,00 € HT,

Autorise le Maire à signer une convention entre la Commune et Morlaix Communauté, pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales relevant de la Compétence de Morlaix Communauté,

Autorise le Maire à lancer la consultation pour les travaux de voirie et d'effacement de réseaux,

Autorise le Maire à sollicité de Syndicat d'Electrification du Finistère pour le programme d'effacement de réseaux de l'impasse Pen ar Rhun.

Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

2021-05 Aménagement Place du Port - Etude d'esquisse

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de piétonnisation de la Place du Port, les commissions Port et Cadre de vie se sont réunies le 26 février, et ont émis un avis unanime pour demander une étude d'aménagement globale par un architecte paysager.

En effet, de nombreuses contraintes sont à prendre en compte, au niveau des riverains, des commerçants, de la SNSM, des activités portuaires.

Il est proposé de retenir la proposition de l'architecte paysager Gildas KERNALEGUEN, pour l'étude qui devra présenter une esquisse d'aménagement global sur un périmètre couvrant la Vieille Côte (niveau mairie), la Place du port et la rue de l'église.

La proposition d'honoraires est d'un montant de 6.350,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***Approuve** le choix de mener une étude d'aménagement global sur un périmètre couvrant la Vieille Côte (niveau Mairie), la Place du Port et la rue de l'église,*

***Autorise** le Maire à signer la proposition d'honoraires présentée par Gildas Kernaléguen, d'un montant de 6.350,00 € TTC.*

2021-06 Migration des logiciels JVS On Line vers la version JVS Cloud

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services administratifs de la commune utilisent, depuis 2011, pour la comptabilité, la paie, l'état civil et les élections les logiciels Horizon On Line, édités par la société JVS-Mairistem.

La société JVS- Mairistem annonce l'arrêt prochain du développement de la version On-Line et propose leur nouvelle version Cloud, plus complète, qui permettra en outre d'utiliser les applications à distance, permettant ainsi le télétravail si nécessaire.

Le coût de cette migration vers la nouvelle version :

Investissement :

Horizon Cloud	1.211,00 €	HT
Module supplémentaire GRH	450,80 €	HT

Fonctionnement :

Forfait annuel Horizon Cloud	1.742,00 €	HT
Forfait annuel Module GRH	100,00 €	HT
Assistance et formation	129,60 €	HT

La reprise des données sera assurée par le SIMIF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***Approuve** la migration des logiciels Horizon On Line vers la Version Cloud selon les coûts ci-dessus,*

***Autorise** le Maire à signer la proposition de JVS Mairistem,*

***Autorise** le Maire à demander au SIMIF la reprise des données, et à signer leur devis de prestation.*

2021-07 Ecole – Changement portail maternelle

Monsieur Nicolas TANGUY informe l'assemblée que le portail de la cour de la classe maternelle est à changer. Il est proposé de le remplacer par un portail Aluminium blanc.

Après consultation, le devis le mieux disant est présenté par l'entreprise Christian MOYOU, pour un montant de 2.759,00 € HT, soit 3.310,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le changement du portail de l'école maternelle,

Autorise le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise Christian MOYOU, d'un montant de 3.310,00 € TTC.

2021-08 Convention pour la visite annuelle des bornes incendie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention entre la Commune et VEOLIA pour la visite annuelle des bornes incendie raccordées au réseau d'eau potable sur la commune (27 bornes incendie). Cette convention, d'une durée de 4 ans, a pour objet :

- la visite annuelle des prises d'incendie municipales placée sur la voie publique raccordées au réseau d'eau potable,
- la gestion des perturbations de la qualité de l'eau après chaque campagne,
- le contrôle tous les deux ans des caractéristiques de débit et pression des prises d'incendie, l'année 2021 étant l'année 1,
- l'établissement d'un compte rendu annuel de visite.

Le coût est de 72,00 € HT par prise d'incendie visitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention entre la Commune et VEOLIA pour la visite annuelle des bornes incendie de la Commune.

2021-09 Occupation Domaine Public Moulin de la Rive

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait de Monsieur Nicolas GEFFROY de reconduire, du 1^{er} avril 2021 au 31 octobre 2021, son activité de petite restauration sur le parking du Moulin de la Rive, et demande l'autorisation d'installer, comme les années précédentes, un cabanon avec terrasse sur une surface d'environ 40 m².

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer la convention temporaire d'occupation de domaine public du 1^{er} avril 2021 au 30 octobre 2021, entre la Commune et Monsieur Nicolas GEFFROY, pour une activité de petite restauration, avec l'installation d'un cabanon en bois et d'une terrasse, aux conditions tarifaires de « droit de terrasse », soit 13,25 € par m² d'emprise au sol, sur une surface d'environ 40 m² (10 m de long et 4 m de large), soit 530,00 € pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention entre la Commune et Monsieur Nicolas GEFROY pour l'installation d'un bungalow sur le parking du Moulin de la Rive pour une activité de petite restauration aux conditions ci-dessus.

2021-10 Camping – location « Paillotte » saison 2021

Madame Estelle FORGET forme l'assemblée que la commission camping a lancé un appel à candidature pour l'exploitation du local dit « Paillotte » situé au camping municipal pour la saison 2021.

Après analyse des différentes candidatures, la commission camping a retenu celle présentée par Melle Marie GANDIN et Monsieur Coriolan PONS GARNIER aux conditions suivantes :

- ouverture du 15 avril au 15 octobre 2021, 7/7 j du 15 juin au 15 septembre

- horaires :

- du 15 avril au 14 juin et du 16 septembre au 15 octobre 9h00 – 22h30
- Du 15 juin au 15 septembre : 7h30 – 22h30

- Loyer :

- du 15 avril au 14 juin et du 16 septembre au 15 octobre 750,00 €/mois
- du 15 juin au 15 septembre : 1.500,00 € / mois
- caution : 1.500,00 €

- charges :

- forfait mensuel 75,00 € - eau
- forfait mensuel 100,00 € - électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la location du local dit « La Paillotte » à Melle GANDIN et M. PONS GARNIER aux conditions ci-dessus pour la saison estivale 2021, d'approuver les termes de la convention de mise à disposition en annexe, et d'autorise le maire à signer ladite convention.

2021-11 Don de deux dalles en pierre de Locquirec à la Commune de Perros Guirec

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Commune de Perros-Guirec est à la recherche de dalles en schiste pour la restauration de l'oratoire de Ploumanac'h, patrimoine historique.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a précédemment cédé gracieusement à la Commune de Guimaëc des pierres de Locquirec pour la restauration de la Chapelle de Christ.

L'exposé du maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le don à la Commune de Perros Guirec de deux dalles en schiste de Locquirec pour la restauration de l'Oratoire de Ploumanac'h, classé patrimoine historique.

.....

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire tient à saluer l'initiative de solidarité alimentaire initié par la Vice-Présidente du CCAS, Madame Françoise HAMEURY et de l'alimentation « Au p'tit marché », géré par Mme Michèle CREISMEAS. Cette initiative a représenté un bel élan de solidarité et va permettre d'aider un certain nombre de locquirécois en cette période troublée. Monsieur le Maire tient à remercier les locquirécois qui se sont montrés très généreux.

Séance levée à 11h35.